

DROIT DE TIMBRE SUR ETAT  
AUTORISATION DU 1.3.1988

PUBLIE et ENREGISTRE à la Conservation des Hypothèques  
de TARBES - 1<sup>er</sup> Bureau - le 3 SEP. 1991

T.		Vol.	1991 <sup>P</sup>	n°	3714
T. D.	40	Dépôt	84		248
F. ou TL.		Reçu	Deux Cent quatre vingt		
Sal.	210		sans		
Total	250				

LE CONSERVATEUR,

MJ  
Le 26 juin 1991

Maître Pierre LASGLEIZES, notaire en qualité d'associé et au nom de la Société civile professionnelle dénommée "Michel BLANC, Pierre LASGLEIZES et Francis TOULOUSE, notaires associés", titulaire d'un office notarial, dont le siège social est 7 place Jean Jaurès 65000 TARBES.

A établi l'attestation notariée suivante en vue de constater la transmission après décès de droits réels immobiliers.

#### I. - DECES ET DEVOLUTION DE LA SUCCESSION

Madame Aurélie Jeanne Mélanie RIVES, en son vivant sans profession, demeurant "La Fontaine" 65500 PUJO,

Epouse en uniques noces de Monsieur Henri Hubert ROQUES,  
Née à 65500 PUJO, le 07 janvier 1921,  
De nationalité Française,

Est décédée à 65000 TARBES le 05 novembre 1990.

Elle n'a laissé aucune disposition de dernières volontés.

A cet égard le notaire soussigné indique que par lettre en date du 21 juin 1991, il a interrogé le fichier central des dispositions de dernières volontés pour connaître les dispositions de dernières volontés du défunt pouvant y être mentionnées, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse ; celle-ci sera, dès réception, déposée au rang des minutes et un acte de notoriété rectificatif sera éventuellement dressé.

Par suite, elle a laissé pour recueillir sa succession:

Monsieur Henri Hubert ROQUES, retraité, son mari survivant, demeurant "La Fontaine" 65500 PUJO;

Né à 65500 MARSAC, le 31 octobre 1919;

De nationalité Française;

- Avec qui elle s'était mariée à la mairie de 65500 PUJO, le 15 avril 1944, sous le régime légal de la communauté de meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalablement à leur union, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire;

- Usufruitier légal du quart, en vertu de l'article 767 du Code civil;

Dans l'ordre des descendants, sauf les droits de l'époux survivant:

Madame Aline Josèphe ROQUES, Employée de bureau, demeurant 48, rue du Corps Franc Pommiès Résidence Antarès 65000 TARBES, divorcée de Monsieur Jean Claude LACAZE;

Née à 65500 PUJO, le 09 mai 1947;

De nationalité Française;

Sa fille légitime issue de son mariage;

- Héritière de la totalité de la succession.

#### ACTE DE NOTORIETE

La dévolution successorale ci-dessus a été constatée dans un acte de notoriété dressé par le notaire soussigné ce jourd'hui meme,

Item	Quantity	Unit Price	Total
1.000	1.000	1.000	1.000
2.000	2.000	2.000	4.000
3.000	3.000	3.000	9.000
4.000	4.000	4.000	16.000
5.000	5.000	5.000	25.000
6.000	6.000	6.000	36.000
7.000	7.000	7.000	49.000
8.000	8.000	8.000	64.000
9.000	9.000	9.000	81.000
10.000	10.000	10.000	100.000
11.000	11.000	11.000	121.000
12.000	12.000	12.000	144.000
13.000	13.000	13.000	169.000
14.000	14.000	14.000	196.000
15.000	15.000	15.000	225.000
16.000	16.000	16.000	256.000
17.000	17.000	17.000	289.000
18.000	18.000	18.000	324.000
19.000	19.000	19.000	361.000
20.000	20.000	20.000	400.000
21.000	21.000	21.000	441.000
22.000	22.000	22.000	484.000
23.000	23.000	23.000	529.000
24.000	24.000	24.000	576.000
25.000	25.000	25.000	625.000
26.000	26.000	26.000	676.000
27.000	27.000	27.000	729.000
28.000	28.000	28.000	784.000
29.000	29.000	29.000	841.000
30.000	30.000	30.000	900.000
31.000	31.000	31.000	961.000
32.000	32.000	32.000	1024.000
33.000	33.000	33.000	1089.000
34.000	34.000	34.000	1156.000
35.000	35.000	35.000	1225.000
36.000	36.000	36.000	1296.000
37.000	37.000	37.000	1369.000
38.000	38.000	38.000	1444.000
39.000	39.000	39.000	1521.000
40.000	40.000	40.000	1600.000
41.000	41.000	41.000	1681.000
42.000	42.000	42.000	1764.000
43.000	43.000	43.000	1849.000
44.000	44.000	44.000	1936.000
45.000	45.000	45.000	2025.000
46.000	46.000	46.000	2116.000
47.000	47.000	47.000	2209.000
48.000	48.000	48.000	2304.000
49.000	49.000	49.000	2401.000
50.000	50.000	50.000	2500.000

to continue

Page 10

The following information was obtained from the records of the United States Department of Agriculture, Office of the Assistant Secretary for Technical Assistance, regarding the activities of the [redacted] during the period [redacted].

[The remainder of the page contains several paragraphs of extremely faint text, which is illegible due to the quality of the scan.]

FICHER CENTRAL DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES  
Le fichier central des dispositions de dernières volontés  
a été interrogé à la suite du décès.

II.- SUR L'ACCEPTATION DE LA SUCCESSION

La présente attestation est établie par le notaire soussigné sur la réquisition de :

Monsieur ROQUES Henri et Madame ROQUES Aline,  
Dont l'identification figure ci-dessus,  
Ici présents et qui déclarent:

- Accepter purement et simplement la succession du défunt.
- Et qu'il dépend des communautés et successions dont s'agit les biens et droits immobiliers ci-après désignés.

III.- IMMEUBLE TRANSMIS

IMMEUBLE DE COMMUNAUTE

La pleine propriété de l'immeuble dont la désignation suit:

DESIGNATION

- Diverses parcelles en nature de terre et bois taillis, situées à 65500 PUJO, "Saint Nicolas" et "Barrau" ,

Cadastrées :

\*\*\*\*\*

* section . n° .	lieu dit	. pour contenance *		
*-----*		*-- ha - a - ca --*		
A 343	"Saint Nicolas"	35	85	
A 480	" "	20	70	
C 270	"Barrau"	32	00	
Soit une contenance totale de.....		88	55	

ORIGINE DE PROPRIETE

Ces parcelles dépendaient de la communauté ROQUES/RIVES, savoir :

- La parcelle numéro 343 par suite de l'acquisition conjointe que M. et Mme ROQUES en avaient faite de la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL de Gascogne Haut Languedoc,

Suivant acte reçu par Maître LASGLEIZES notaire à VIC EN BIGORRE le 27 octobre 1967,

Cette acquisition a été faite moyennant un prix payé comptant ainsi que l'acte en contient quittance.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de TARBES le 12 janvier 1968 volume 4195 numéro 38.

- La parcelle numéro 480 pour l'avoir acquise avec une plus grande contenance de Monsieur Jean Michel CASTETS, Monsieur Adrien LAVIGNE et Madame Aimée CASTETS, et Monsieur Edmond René CASTETS et Madame Jeanne KIMES,

Suivant acte reçu par Maître DARGET notaire à VIC EN BIGORRE le 4 avril 1953,

LR  
AR

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED

DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED

DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED

DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE, CHICAGO, ILL. 60637

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de TARBES.

- La parcelle section C numéro 270 par suite de l'acquisition faite de Monsieur Jean Laurent René VIGNAUX et Madame Marcelle MARCASSUS. Nés le mari à BORDERES SUR ECHEZ le 12 novembre 1914 et l'épouse à TARBES le 19 octobre 1920.

Suivant acte reçu par Maître DARGET notaire VIC EN BIGORRE le 29 novembre 1952.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de TARBES.

Ledits immeubles évalués à VINGT MILLE FRANCS dont la moitié dépendant de la succession est de DIX MILLE FRANCS.

#### IMMEUBLE DE SUCCESSION

La pleine propriété de l'immeuble dont la désignation suit:

#### DESIGNATION

- Une maison à usage d'habitation avec dépendances et terres de diverses natures, située à 65500 PUJO, "La Fontaine" ,

Cadastrée :

*****			
* section .	n° .	lieu dit	. pour contenance *
*-----*			*-- ha - a - ca --*
A	67	"Dhugues"	69 10
A	68	"	34 80
A	118	"	33 32
A	119	"	27 50
C	7	"La Fontaine"	4 47
C	8	"	9 27
C	237	"Barrau"	48 60
C	240	"	5 20
C	271	"	29 34
Soit une contenance totale de.....			02 61 60

#### ORIGINE DE PROPRIETE

Les immeubles sus désignés appartenait à Madame ROQUES savoir :  
- Partie pour l'avoir recueillie dans la succession de Monsieur Joseph RIVES décédé à PUJO le 8 janvier 1965 époux de Madame Jeanne Rosalie GUICHOT,

La transmission par décès des droits réels immobiliers dépendant de cette succession a été constatée dans un acte d'attestation notariée dressé par Maître PONS notaire à VIC EN BIGORRE le 9 février 1965

*AR AR*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

LABORATORY OF ORGANIC CHEMISTRY

REPORT OF RESEARCH

BY

DR. J. H. GOLD

AND

DR. R. H. WOOD

FOR THE YEAR 1954

CHICAGO, ILLINOIS

1955

PRINTED BY THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO, ILLINOIS

publié au bureau des hypothèques de TARBES le 19 mars 1965 volume 3647 numéro 32.

- Le surplus par suite de la donation entre vifs qui lui en a été faite par Madame Jeanne Rosalie GUICHOT sans profession veuve de Monsieur Joseph RIVES demeurant à PUJO, née à PUJO le 18 février 1889, Suivant acte reçu par Maître PONS notaire à VIC EN BIGORRE le 23 aout 1966,

Cette donation a été faite sous diverses charges et conditions stipulées audit acte, aujourd'hui éteintes par suite du décès de la donatrice.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques de TARBES le 14 septembre 1966 volume 3919 numéro 11.

Ledit immeuble évalué à DEUX CENT MILLE FRANCS.

#### IV.- ATTESTATION

Le notaire soussigné,  
Attendu le décès sus-énoncé,  
Et vu la dévolution de la succession sus-relatée,  
Certifie et atteste, conformément à l'article 29 du décret du 4 janvier 1955, que les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés appartiennent désormais en pleine propriété et jouissance à:  
Monsieur ROQUES Henri et Madame ROQUES Aline,

#### FORMALITE

Le présent acte sera publié au bureau des hypothèques de TARBES (1er bureau)

Les droits immobiliers dépendant de la succession du défunt sont évalués à DEUX CENT DIX MILLE FRANCS.

En foi de quoi la présente attestation a été délivrée.

Fait et passé au siège de la Société Civile sus-énoncée,

L'an mil neuf cent quatre vingt onze

Le vingt six juin

Et, après lecture faite, les parties intervenantes ont signé avec le notaire.

Le présent acte comprenant 4 pages, 0 renvois, 0  
mot nul, 0 ligne nulle 0 blanc barré, 0 nombre  
rayé.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing as a separate paragraph.

Third block of faint, illegible text, continuing the document's content.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a list or detailed notes.

Fifth block of faint, illegible text, located in the lower middle section.

Sixth block of faint, illegible text, appearing in the bottom section of the page.



POUR COPIE AUTHENTIQUE, rédigée sur 5 pages, réalisée par reprographie, délivrée et certifiée comme étant la reproduction exacte de l'original par le Notaire associé soussigné.



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the notary seal.

